



Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-04-22-26 | Vie associative - Subventions de fonctionnement

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes formulées par les associations,

Décide :

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2021 aux associations de la liste ci-dessous :

Nom des associations demandeuses	Sommes en euros
Association centre social de la Houssière	51 000,00
Assistantes maternelles Arc en Ciel	150,00
Amicale des locataires Gallouen	120,00
Association des ex salariés et retraités Khulman	100,00
Association des paralysés de France	100,00
Centre Normandie Lorraine	100,00
Chouette on sort !	250,00
Compagnie le jardin des planches	1 500,00
Droujba	1 700,00
Emouchet stéphanois	660,00
Handisup	100,00
Les jardins ouvriers Europac	550,00
La Glèbe	675,00
La Passerelle	1 000,00
Les mordus de la pêche	300,00
Mouvement pour le planning familial	500,00
Mouvement vie libre	100,00

Précise que :

- Les subventions ne seront versées qu'à la condition d'avoir retourné tous les documents sollicités dans le dossier de demande de subvention CERFA.
- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121349-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021